

délibération :
D_2018_8_6

L'an deux mille dix huit , le vendredi 14 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 07 Septembre 2018

Présents : 19

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur CAPLOT Serge

Votants : 20

**Objet : Acquisition terrain
parcelle n°AD0017 - Chez Bâty**

Pouvoirs :

Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain, cadastré sous le numéro AD 0017 et d'une surface de 10 023 m², a été identifié dans le PLU comme Zone à Urbaniser à destination du développement résidentiel. Les projets d'urbanisation, situés sur cette parcelle, devront dès lors respecter des préconisations et des règles en matière d'urbanisation et d'aménagements paysagers.

Lors du Conseil Municipal du 8 janvier 2018, une étude de faisabilité, menée par l'OPH de l'Angoumois, a été présentée et a décliné des possibilités d'aménagement qui pourraient s'inscrire dans le quartier.

Avec les avantages que constituent ce terrain mais également des contraintes liées à la viabilisation du terrain et du raccordement à certains réseaux, la commune a rencontré le propriétaire, intéressé pour vendre la parcelle, et discuter de l'acquisition d'une partie de la parcelle et des projets d'aménagements futurs.

Au regard du projet et des estimations réalisées par des promoteurs et du service des domaines, il est proposé de faire l'acquisition de la surface utile au projet (environ 7 000 m²), pour un montant global de 180 000 €. Le déplacement du compteur du propriétaire et la séparation des parcelles seront à la charge de la commune.

La maison actuelle d'habitation et la partie utilisée comme jardin ne sont pas concernées par cette acquisition.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune d'une partie de terrain cadastrée AD0017 pour un montant de 180 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer tous les actes y afférents, les frais de bornage et d'actes étant à la charge de la commune ;
- **DIT** que le déplacement du compteur du propriétaire et la séparation des parcelles seront à la charge de la commune.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/09/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 2 OCT. 2018

Le Maire,

Michel CARTERET

